



## Evaluation de départ Permis A1 – A2

### Qu'est-ce que l'évaluation de départ ?

Lorsque vous vous inscrivez à l'auto-école, quelques questions vous sont posées afin de **réaliser une évaluation initiale de votre niveau de conduite** : c'est l'évaluation de départ.

### A quoi sert l'évaluation de départ ?

L'évaluation de départ permet à l'élève d'avoir une **estimation du nombre d'heures** de cours de conduite qu'il devra prendre pour obtenir son permis de conduire. Il s'agit d'une estimation qui n'a qu'une vocation indicative, et non contractuelle, l'auto-école ne pouvant présumer de la date exacte à laquelle l'élève parviendra à passer son permis de conduire.

### L'évaluation de départ est-elle payante ?

Tout dépend de l'auto-école. Nous avons choisi de la facturer au prix de 50€.

### Quel est le déroulement de l'évaluation de départ ?

Souvent, l'évaluation de départ se décompose en une **partie théorique** et une **partie pratique**.

- Quelques **questions** sont posées à l'élève sur son expérience de la conduite de voitures, motos ou bicyclettes et sur la connaissance de base du véhicule (l'élève est-il déjà familier d'un guidon, des différentes pédales, de la boîte de vitesse).
- Puis le moniteur propose à l'élève de le suivre **sur la piste moto** et observe la manière dont l'élève s'installe, démarre et manipule les commandes. Une attention particulière est apportée à l'équipement de sécurité.
- Des éléments subjectifs rentrent en considération dans l'évaluation de départ, comme une première tentative d'évaluation de l'émotivité du candidat, de sa capacité à retenir les indications du moniteur, et de son sens de l'observation.

### L'évaluation de départ est-elle obligatoire pour s'inscrire à l'auto-école ?

Oui, l'auto-école a l'**obligation de faire faire à ses nouveaux élèves une évaluation de départ**, afin de pouvoir les informer sur le nombre prévisionnel d'heures de conduite qu'ils devront envisager pour avoir leur permis. En effet, l'objectif est de fixer un cadre tant au plan de la durée de formation qu'au plan financier.

**AXE'S PERMIS**  
**AUTO MOTO ECOLE**

6 RUE CHARLES MICHELS - 93200 SAINT DENIS - 09.81.89.18.15

RCS : BOBIGNY 792 919 193 - N° d'agrément préfectoral : E1309300270 – Déclaration d'activité: 11930753893



L'évaluation de départ avant le début de la formation à la conduite a été **rendu obligatoire par l'arrêté de 5 mars 1991** relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. L'obligation concerne la conduite des motocyclettes et des véhicules dont le PTAC ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Par le **décret du 26 décembre 2000**, l'article R.245-2 du Code de la Route mentionne que le **contrat de formation qui en découle, doit préciser** « l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation... ».

### **Puis-je exprimer mon désaccord quant à l'évaluation de départ ?**

**Naturellement.** Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite que votre auto-école vous propose, une discussion s'engage, mais vous restez libre de faire appel à une autre auto-école pour une nouvelle estimation.

### **Peut-on faire son évaluation de départ sur la base d'un outil informatique ?**

L'évaluation de départ peut être réalisée sans problème sur un outil informatique, ce procédé doit être agréé par le ministère de l'Équipement. Toutefois, la pratique du 2 roues exigeant une maîtrise pratique importante, l'outil informatique reste insuffisant pour forger une estimation complète : nous privilégions une évaluation sur piste avec un échange direct avec le Moniteur professionnel.

Le moniteur évaluera les points suivants :

- 1) Concentration
- 2) Coordination motrice
- 3) Inhibition
- 4) Mémoire visuelle à court terme
- 5) Estimation de l'allure
- 6) Largeur du champ de vision
- 7) Adaptation aux situations
- 8) Attention partagée
- 9) Prévention des risques
- 10) Obéissance aux règles
- 11) Balayage visuel
- 12) Temps de réaction

Une synthèse est donnée immédiatement au futur Candidat.

**Concentration et précision sont de rigueur pour commencer votre formation.**

**AXE'S PERMIS  
AUTO MOTO ECOLE**

**6 RUE CHARLES MICHELS - 93200 SAINT DENIS - 09.81.89.18.15**

**RCS : BOBIGNY 792 919 193 - N° d'agrément préfectoral : E1309300270 – Déclaration d'activité: 11930753893**